

Dossier de dépôt des prises de position

À chaque votation, les associations, groupements peuvent déposer une prise de position sur les sujets soumis au vote.

- ❖ La date limite pour le dépôt des prises de position est fixée au **lundi 3 avril 2017 à midi.**
- ❖ La livraison des affiches devra être effectuée au plus tard le **12 avril 2017.**

Lors du dépôt au service des votations et élections la prise de position doit être accompagnée de la signature de **50 électeurs** ou électrices ayant le droit de vote dans le canton. (Les Suisses de l'étranger peuvent signer le formulaire de prise de positions pour autant qu'ils aient le droit de vote sur le canton). Les pouvoirs publics mettent gratuitement à la disposition des partis politiques, autres associations ou groupements ayant déposé une prise de position, des emplacements gratuits pour l'affichage politique.

Les prises de positions des partis politiques, associations ou groupement sont publiées dans la Feuille d'avis officielle et insérées dans la brochure explicative adressée aux électeurs et électrices avec le matériel de vote. Ces prises de position sont également affichées sur la voie publique et dans les locaux de vote.

➡ Les documents pour le dépôt des prises de position sont disponibles sur la page Internet à l'adresse : www.ge.ch/votations/20170521/information

Le dossier peut être déposé uniquement par le mandataire ou son remplaçant, seuls interlocuteurs reconnus par les autorités et se compose de:

1. **La page de couverture du dossier de dépôt complété.** Les indications suivantes doivent figurer sur la page de couverture du dossier :
 - ✓ Le nom de la prise de position
 - ✓ Les signataires de chaque prise de position désignent parmi eux un mandataire ainsi qu'un remplaçant, seuls interlocuteurs reconnus par les autorités.
 - ✓ le choix de réponse doit être indiqué (oui)
 - ✓ Le mandataire doit indiquer s'il souhaite bénéficier de la réservation gratuite de panneaux d'affichage.

2. **Les formulaires A complétés.**
 - ✓ 50 électeurs cantonaux doivent signer un formulaire A dont le mandataire et le remplaçant.
 - ✓ Le nom de la Prise de Position doit être le même pour les 50 formulaires.

Seuls le mandataire ou son remplaçant peuvent déposer le dossier, en mains propres au Service des votations et élections, Route des Acacias, 25 - 2ème étage, au plus tard le lundi 3 avril 2017 avant 12h00. (Horaires : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30)